

Image not found or type unknown



Suivi d'une affaire pénale

Par **vivilaf17**, le **20/04/2012 à 14:11**

Bonjour,

Je voudrais savoir comment toucher les dommages et intérêts que me doit mon agresseur ?

Par **xavdlaw**, le **20/04/2012 à 14:32**

Bonjour,

Il faut mettre à exécution les dispositions civiles du jugement en ayant recours à un huissier.

A défaut de règlement, vous pourrez tjs saisir la CIVI en fonction de la nature de l'infraction en cause.

Cordialement